

# PROGRAMME ARTISTIQUE ET ARCHITECTURAL DU BATEAU IVRE

POUR UN LIEU BRUT ET UNIQUE



# SOMMAIRE

## I - PRÉSENTATION DU SITE

## II - DESCRIPTION ET CONFIGURATION ACTUELLE DES LIEUX

## III - L'ESPRIT DU LIEU

## IV - LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

## V - LA PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

- a. Tableau « travaux architecturaux »
- b. Tableau « Travaux Démolition »
- c. Tableau « Travaux Sécurité »
- d. Tableau « Travaux Accessibilité »

## VI - ANNEXES

- e. Outils de médiations adaptés
- f. PV de la dernière commission de sécurité du 24 octobre 2006
- g. Informations Labo travaux avril 2014





# I - PRESENTATION DU SITE

## Informations DAJD, fiche cadastrale

Le Bateau Ivre se situe 146 rue Edouard vaillant, parcelle CM 902.

Le propriétaire est la SEMIVIT.

La surface cadastrale (emprise au sol, bâtiment et cour) est de 434 mètres carrés.

Il est situé sur une voie bruyante de type 1 (bruits forts).

ERP de 3eme cat. LN.



## II - DESCRIPTION ET CONFIGURATION ACTUELLE DES LIEUX

Le lieu était autrefois un cinéma.

D'où sa configuration avec un grand balcon et des gradins pour le public. Des modifications ont été apportées lors de la transformation en salle de spectacle.

On y trouve aussi un hall accueil avec blocs sanitaires. Une scène avec grill technique.

La jauge de la salle est configurée pour le public avec 200 places assises en gradins, et 200 places debout au niveau de la scène.

Un bar était ouvert pendant les spectacles, le lieu était titulaire d'une **licence catégorie 1** (source administration générale – service à la population). Jus de fruits uniquement, boissons sans alcool.

Un espace de travail interne se situe à l'étage.

Une société d'auto école est locataire dans le même bâtiment.



## III - L'ESPRIT DU LIEU

### Une distillerie culturelle au cœur de la ville :

**Le « Nouveau Bateau » se fixe comme objectif de remplir un vide, de tenter de le combler, de fédérer un maximum d'acteurs culturels locaux, de créer des passerelles, d'attirer tous les publics et de démontrer que cette entreprise est à la fois créatrice d'emplois mais aussi créatrice de lien social, d'identités collectives, d'espace de débats et de réflexion, bref un carrefour vital pour tous les citoyens, au cœur de la ville.**

**Le « Nouveau Bateau » innovera aussi dans son fonctionnement, dans la place occupée par les structures sociétaires qui mutualiseront cet outil, par la place occupée par les citoyens sociétaires qui participeront au fonctionnement de cette distillerie culturelle unique en France.**

Le « Nouveau Bato » ne sera pas spécifique à un champ artistique, l'agglomération tourangelle étant dans ce domaine particulièrement bien dotée aussi bien en infrastructures culturelles spécifiques (Le Petit Fauchoux pour le jazz, le CDRT, Le Plessis Théâtre, le Volapuk pour le Théâtre, le Temps Machine pour les musiques actuelles, le CCNT pour la danse, Les Studio pour le cinéma, Le 37° parallèle pour le Théâtre de rue, le CCC pour les Arts Plastiques etc...) mais sera un lieu multidisciplinaire au service de la population tourangelle.

**Le « Nouveau Bato » sera un lieu de vie, d'arts, de cultures et d'éducation populaire, un lieu d'amateurs au sens étymologique du terme (un lieu de citoyens qui aiment la culture et qui veulent être attentifs à sa diversité), un lieu de rencontres où tous les publics peuvent venir librement sans complexe.**

**Le « Nouveau Bato » sera aussi un café culturel dédié à la diversité culturelle et artistique à la rencontre et l'échange au quotidien. Hors programmation, de manière impromptue et éphémère.**

**Le « Nouveau Bato » devra être un lieu très accueillant, lumineux, aménagé chaleureusement, cosy avec l'objectif de créer des ambiances simples et détendues.**

**Le « Nouveau Bato » aura une programmation multidisciplinaire proposée par les différents Labos de la coopérative ou par des structures (sociétaire ou pas) qui loueront la salle.**

**Le « Nouveau Bato », et avec lui, la SCIC souhaite développer une activité commerciale autonome et indépendante avec la mise en place d'un café culturel 5 jours sur 7 qui donnera à cette salle la dimension d'un véritable lieu de vie et de création (hors programmation), un espace de rencontres multiples et de croisements pluridisciplinaires, une zone d'échanges esthétiques et de débats thématiques avec des rendez-vous réguliers afin de fidéliser au maximum ses publics.**

# IV - LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Le « **Nouveau Bato** » aura une programmation multidisciplinaire proposée par les différents Labos de la coopérative ou par des structures (sociétaire ou pas) qui loueront la salle. Les sociétaires auront un tarif privilégié de location.

## Exemple de programmation d'une semaine :

Les lundi et les mardi 2 fois par mois : le « **Nouveau Bato** » **serait un lieu de rencontres intellectuelles, de débats de société, de conférences, de projections cinématographiques en collaboration principalement avec toutes les associations et organismes sociétaires de la coopérative.**

Les mercredi : Le « **Nouveau Bato** » **serait un lieu qui donnerait une part importante à l'éclosion de jeunes talents sur le principe de scènes ouvertes (amateurs ou en voie de professionnalisation) dans les différents domaines artistiques en collaboration avec les différents Labos et des compagnies ou artistes émergents localement.**

Les jeudi : Le « **Nouveau Bato** » **serait un lieu où pourraient se produire des spectacles intimistes (cabaret, one-man show, performances, cirque, théâtre, chanson, musiques actuelles, arts plastiques) programmés soit par les Labos soit par des structures qui loueront la salle.**

Les vendredi ou samedi : Le « **Nouveau Bato** » **serait un lieu où pourraient se produire des artistes professionnels proposant des spectacles à jauges modérées (50-300 places) programmés soit par les Labos soit par des structures qui loueront la salle.**

Les dimanches une à deux fois par mois : le « **Nouveau Bato** » **serait un lieu où se dérouleraient des ambiances guinguettes/danses de salon/thé dansant ou des spectacles pour enfants.**

Les périodes de congés scolaires : Le « **Nouveau Bato** » **pourrait être un lieu de résidence et de répétition pour certains projets artistiques.**

**La journée avant 18h :** le « **Nouveau Bato** **pourrait être un lieu de résidence pour des structures légères, un lieu mis en location pour des séminaires, des formations, des manifestations diverses.**

## ACTIVITÉ D'UN MOIS TYPE

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche</i>
<b>JOURNEE</b> 8h/18h			Location Entreprise CE Sociétaire	Location Associations Sociétaires			
<b>SOIR</b> 20h/1h		Location Associations Sociétaires			Location Associations Sociétaires	Location Entreprise Exterieur	

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche</i>
<b>JOURNEE</b> 8h/18h				Location Association Extérieur	Projets Spécifiques Solidaire		Location Associations Sociétaires
<b>SOIR</b> 20h/1h			Location Associations Sociétaires			Location Associations Sociétaires	

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche</i>
<b>JOURNEE</b> 8h/18h		Location Associations Sociétaires		Location Associations Sociétaires			
<b>SOIR</b> 20h/1h		Location Association Extérieur	Location Associations Sociétaires		Location Associations Sociétaires	Location Associations Sociétaires	

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche</i>
<b>JOURNEE</b> 8h/18h			Location Entreprise Exterieur	Projets Spécifiques Solidaire			Location Associations Sociétaires
<b>SOIR</b> 20h/1h			Location Associations Sociétaires		Location Entreprise CE Sociétaire	Location Associations Sociétaires	

Location Entreprise CE Sociétaire	Projets Spécifiques Solidaire	Location Entreprise Exterieur	Location Association Extérieur	Location Associations Sociétaires
--------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

*Ouverture bar*

*Fermeture*

# V - PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

Le « **Nouveau Bato** » se présentera avec une grande salle réaménagée pouvant être reconfigurée à volonté et aisément, soit en un espace spectacle/réunion publique/conférence totalement assis soit en un espace concert debout avec la fosse, entre autre offre culturelle.

Une attention particulière sera donnée à l'espace bar (mobile) présentant des produits locaux de qualité (licence 3). Cet espace bar devra pouvoir être accessible facilement sans gêner néanmoins les spectacles ou réunions en cours. Le bar devra pouvoir être autonome de la salle (en cas de répétition ou résidence) et très accessible lors des spectacles et concerts.

Des espaces, des bulles de convivialité complémentaires, (discussion/lounge) seront disponibles un peu en retrait de la scène.

Un soin particulier sera donné à l'aspect extérieur pour donner envie d'y rentrer, donner de la transparence au lieu, une vitrine.

Une terrasse pourra être sortie sur le trottoir les beaux jours pour prendre l'apéritif.

Le « **Nouveau Bato** » aura un espace scénique proche de celui du « Bateau Ivre » et des loges réaménagées et conformes aux normes actuelles.

Le « **Nouveau Bato** » disposera de bureaux administratifs à l'étage avec, au prévisionnelle, que la structure fonctionne avec trois salariés à temps partiels : un coordinateur administrateur (1/2 temps) ; un régisseur général (accueil et accompagnement technique, secrétariat, café culturel) 24h/semaine ; un salarié café culturel (24h/semaine – option CIE possible).

La forme juridique de la SCIC permet de fonctionner également avec des bénévoles.

**Toutes les fonctions ouvertes au public seront situées à rez de chaussée pour des raisons d'accessibilité et de sûreté/sécurité.**

## Deux projets de réaménagement sont à mettre à l'étude :

A - Le premier consiste, au delà de la mise en conformité de la partie ouverte au public, à faire table rase de la dalle de la salle de spectacle, de la scène, d'une partie des gradins afin d'optimiser l'espace qui s'offre à nous et d'en faire une salle libre de tout, permettant Tous les possibles, qui se prête aussi bien aux expositions, aux spectacles, aux concerts, lectures en tout genre qui s'y produiront.

B - Le second consiste à une simple mise en conformité réglementaire du rez de chaussée, c'est à dire à l'espace recevant du public. Il s'agit de prescrire le minimum sur tous les points à traiter.

- Il serait intéressant d'étudier la possibilité de changer de catégorie.

- Il est important de réaliser une estimation du total en jours de bénévolat à valoriser, pour un chantier coopératif et solidaire.

- Le « **Nouveau Bateau** » assurera une production d'un support médiatique nécessaire au prolongement de la souscription.

Mission AMO OKOTON - 1000 euros H.T

## TABLEAU « TRAVAUX ARCHITECTURAUX » POUR UN LIEU UNIQUE ET BRUT

Programme architectural détaillé	Usages	Estimation
<b>Entrée – La porte d’entrée</b> - Valoriser l’entrée - étudier la possibilité de réaliser un SAS tampon sur l’extérieur dont une partie fumeur et une partie attente, Terrasse extérieure ?	<b>Gestion des flux entrants et sortants</b>  <b>Voir PLU sur surface emprise sol + autorisation de couvrir la cours</b>  <b>SAS ext : prévoir en 2sde tranche de travaux</b>	
<b>Déambulateur 1</b> - Traiter le déambulateur	<b>Y aménager la banque accueil/billetterie</b> <b>Les sanitaires</b> <b>L’espace de convivialité</b> <b>Acoustique</b>	
<b>Déambulateur 2 situé sous les gradins</b> - Traiter le déambulateur	<b>L’espace de convivialité</b> <b>Acoustique</b> <b>Autres...</b>	
- Isolation Phonique des déambulateurs 1 et 2	<b>- assurer une bonne qualité acoustique au comptoir d’accueil et de vente des billets</b> <b>- assurer une bonne qualité acoustique à l’espace atelier ou coin salon/convivialité qui pourrait s’y tenir</b>	Environ 150m2
<b>Salle</b>  - Suppression de la scène de manière à dégager un espace modulable à souhait :  Dégager la surélévation de toute la salle pour la remettre au niveau de la salle de cinéma ;  - intérêt : évacuation hand : ok (on descend de 1,55 m et on rajoute 0, 60m de hauteur pour une scène en praticables ;  - réaliser une estrade de 0, 60m amovible ; - réaliser une scène de 1, 55m pour la rendre visible aux spectateurs des gradins ;  Voir praticables évoluant de 0 à 1m et plus ; ou système à couteaux, ...  OU - Maintien de la salle en l’état avec suppression simple de la scène (voire recul du balcon) si les sondages amiantes nous sont défavorables ;	<b>A usage multiple : lectures poésies, lectures partagées, ateliers d’écritures, ateliers enfants , ... Cabaret, Cirque, Théâtre, Chanson, Musique, Spectacles enfants, Danse de salon, Guinguette ;</b>  Réunions professionnelles, Conférence, séminaire Formations ;  Arts plastique : expo et performances grands murs, expositions de tableaux, expositions de sculptures ;  Bar autonome de la salle Espace bar mobile ;  <b>- Cela permet aussi de permettre aux personnes circulant en fauteuil roulant de circuler partout ;</b>  <b>- étude sol : carottage pour détecter la présence d’amiante ;</b>	
<b>Gradins</b> - Assises Bois M1 (démontage des fauteuils) - Dans ce cas création de marches pour rattrapage gradins.	<b>- 2x 4 marches avec 1/4 tournant et mains courantes</b> <b>- peinture photoluminescence sur nez de marches + bande podo</b> <b>- calcul de courbe de visibilité avec option de supprimer 2m de gradin haut (recul du balcon) pour améliorer la visibilité de la scène</b>	

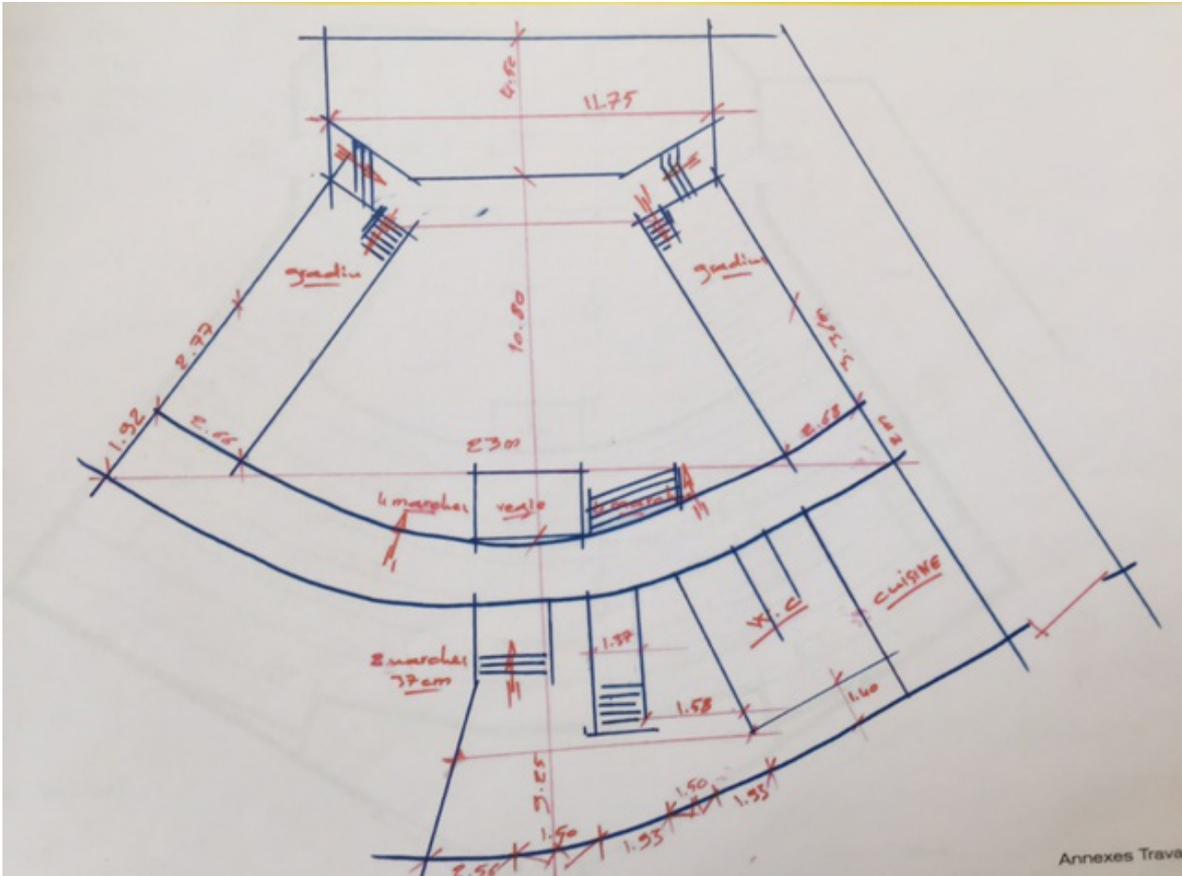
Programme architectural détaillé	Usages	Estimation
<b>Travail de l'acoustique de salle</b> - traitement actuel des murs de type « fibralite »	<b>- Traitement sol : sous couche acoustique</b> - chape de 5 cm désolidarisée des murs + vinyl	210m2
<b>Isolation thermique</b> - salle - déambulateur - bureaux	<b>- L'utilisation du chanvre banché fortement souhaitée</b> : (classe M1 et phonique) dans l'épaisseur disponible en intérieur ou extérieur (+ bardage bois) - sur les deux cotés et arrière scène	540 m2 Bois 25/m2
<b>Isolation phonique avec les extérieurs</b> - traiter les ponts Phoniques - la structure elle même est handicapante	<b>- Pièges à sons + divers / gaines extraction</b> <b>- traiter le pont phonique au droit du portique du grille (IPN traversant)</b>  <b>- Flocage acoustique sur plafond (calcul de charge à étudier)</b>	400m2
- Présenter les différents scénarii/configurations possibles d'aménagements de la salle	<b>Cf. descriptif ci-avant</b> <b>- plan elec, raccordements, divers...</b>  <b>prendre en considération la configuration qui permet d'occuper les gradins et qui nécessite la mise en œuvre d'une scène</b>	
<b>Bar</b> - Création d'un ensemble Mobile régie-Bar Bar traversant mobile avec régie qui s'inscrit dans le volume du bar	<b>- tuyaux/pression à bière</b> <b>- plomberie (alimentation et évacuations)</b> <b>- elec</b>  <b>- Anticiper plusieurs emplacements avec plusieurs raccordements, EU AEP et elec</b>	
<b>Maintien d'un espace chauffe plats et conservation des aliments</b> - Création d'un espace de stockage/ atelier dans ce qui était la Cuisine (restauration légère)	<b>- changer la porte</b>	
<b>Réserve</b> - La loge existante située au droit de la scène deviendra une réserve (ou pas)  Dans l'espace latéral à la scène, création en étage stockage tech niveau 0 : démolition de l'existant, désolidarisation de la salle (acoustique), - création d'un étage avec réalisation d'un escalier en bois - porte phonique: 1,60m/2m - amener une arrivée d'eau (lavabo, évac, wc)	<b>- Stockage de panneaux mobiles séparateurs/distributeurs d'espaces</b> <b>- Stockage de panneaux mobiles d'exposition</b>	
<b>Atelier</b> - Création d'un atelier	<b>- stockage des assises du parterre</b> <b>- atelier réparation des équipements du Bâto</b> <b>- création décors</b> <b>- point d'eau</b>	

Programme architectural détaillé	Usages	Estimation
<b>Loge</b> - Création d'une loge mixte	<b>Loge/vestiaire</b> - douche, lavabo, - un poste maquillage, repos (banquette/ canapé)	
<b>Sanitaires</b> - Créations sanitaires - Reprendre fosse sceptique	- 1 WC femme Hand + 1 WC F - 1 WC H Hand + 4 urinoirs dont 1 abaissé ou une rigole - Batterie lavabos communs  - étudier possibilité de placer un <b>WC mixte au rdc + un WC H et F</b> <b>non adaptés à l'étage (demande de</b> <b>dérogation)</b>  - récupération eaux de pluie chasse <b>d'eau ? emplacement cuve 7000 litres ?</b>	
<b>Vestiaire</b> - Création d'un vestiaire		
<b>Chauffage</b> - Chauffage et réseau en sous capacité	- installation neuve pour mise aux <b>normes</b> <b>ou</b> - le chauffage reste en l'état  - étude pour mise en place de panneaux <b>solaires sur le toit</b> (financements région)  - étude pour chauffage à air pulsé	
<b>Ventilation</b> - Ventilation/extraction	- installation neuve pour mise aux <b>normes</b>	
<b>Electricité</b> - armoire – tableaux – réseau -en sous capacité	- installation neuve pour mise aux <b>normes</b> - passer à tarif supérieur et mettre aux normes pour obtenir le consuel EDF	
<b>Parc son/lumière</b> - de la scène + le Grill	- A étudier par le collectif	
<b>Toiture</b>	- étude structure - revêtement, technique d'isolation phonique et thermique ? - possibilité d'accroche trapèze (500 kg environ) - étudier la possibilité d'y installer des panneaux solaires - modification ou suppression du plafond plâtre (pour éviter de toucher à la structure du toit)	
Trouver des <b>boxes Extérieurs</b>	- y stoker les praticables de la scène amovible	Location de ?? m2
<b>TOTAL</b>		

EXTRAIT DE PLANS EXISTANTS + PLAN PROJECTION PROGRAMME



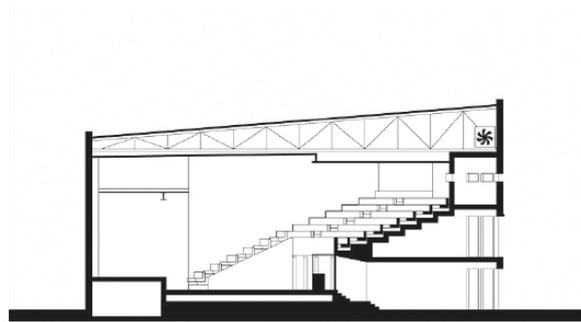
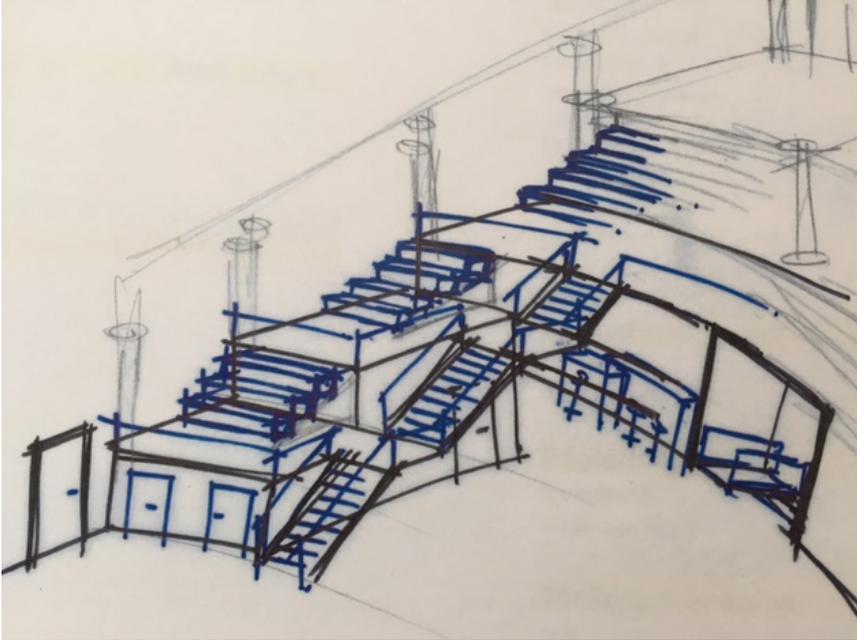
Relevé du Rdc existant



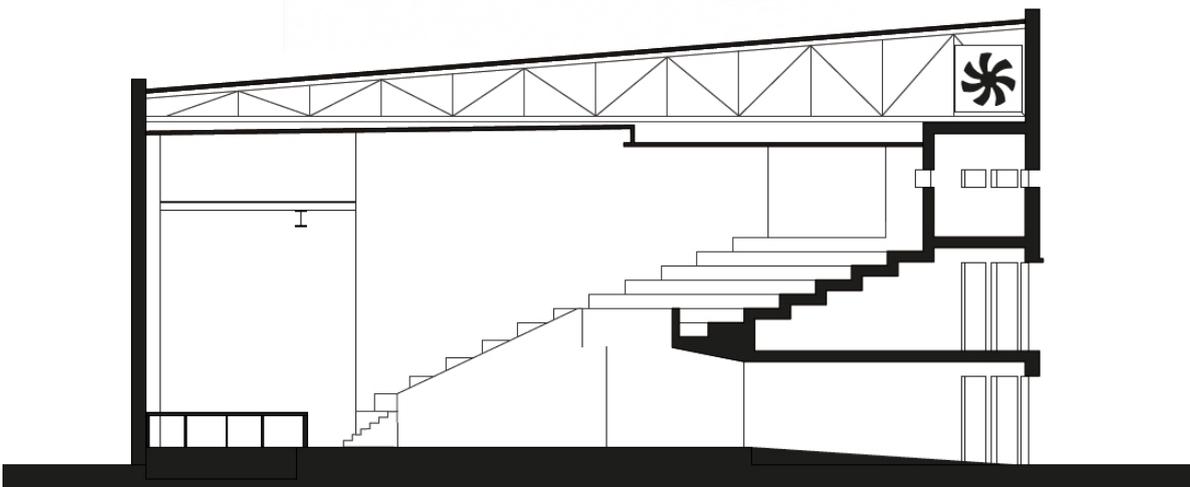
Relevé de côtes du Labo Travaux



Relevé de l'étage existant et projection



AVANT



GUILLAUME TRIPOTEAU, architecte hmonp

**APRÈS**

**TABLEAU « TRAVAUX DEMOLITION »**

<b>Liste des travaux de démolition</b>		
<p><b>Décret sur le son et loi sur les incidences sonores extérieures des activités</b>            La DPGR section santé a communiqué les éléments suivants            Une visite sur place d'un inspecteur du service Hygiène, en date du 30 octobre 2001, a permis de constater que les travaux préconisés comme prioritaires ont bien été effectués. De plus, des travaux dits complémentaires ont bien été réalisés également. La dernière plainte parvenue au service Hygiène, relative à des nuisances sonores date de 1997. Depuis cette date, aucune plainte écrite ne nous est parvenue.</p>		
<b>Travaux de démolition</b>		<b>Estimation</b>
Evacuation des gravas / laine de roche situé sous les toits		<b>investissement gracieux /solidaire du collectif</b>
Toit en fibro (selon futur DTA) à dégager ou à encapsuler		<b>333 m2 60 000</b>
Démolition et évacuation gravas de la scène		<b>investissement gracieux /solidaire du collectif</b>
Démolition du Bar existant		<b>investissement gracieux /solidaire du collectif</b>
Démolition et évacuation gravas des sanitaires et loges à agrandir et à réaménager intégralement		<b>investissement gracieux /solidaire du collectif</b>
Démolition du mur et des poteaux de la régie		<b>investissement gracieux /solidaire du collectif</b>
Démontage et Evacuation des assises non conformes		<b>investissement gracieux /solidaire du collectif</b>
Eventuelle Démolition et évacuation dus au recul de 2m du balcon		
Démolition et évacuation gravas rampe non adaptée		<b>investissement gracieux /solidaire du collectif</b>

**TABLEAU « TRAVAUX SECURITE »**

<b>Liste des travaux minimums de mise en conformité sécurité/ incendie Etabli sur la base de la synthèse du PV de la dernière commission de sécurité du 24 octobre 2006</b>		
Un bureau de contrôle doit vérifier la conformité des installations électriques et lever les observations émises par un technicien compétent Obligation de mettre en place un service de sécurité avec 2 employés au moins à chaque manifestation.		
<b>Description obligations de mise en conformité sans changement de destination des espaces existants</b>	<b>Projection réaménagement de l'existant</b>	<b>Estimation</b>
fixer 1 extincteur dans les loges ;	<b>Deviendra une réserve</b>	
Isoler les loges mur et plancher haut coupe feu 1 heure, portes coupe feu 1/2 heure avec ferme porte, ferme porte local rangement ;	<b>Isoler ce qui devient des réserve</b>	
R + 1, isoler local électrique RDC avec murs et planchers coupe feu 1 heure et porte coupe feu 1/2 heure ;	<b>Idem</b>	
Isoler l'atelier de maintenance murs et plancher haut coupe feu 1 heure et porte coupe feu 1/2 heure ;	<b>Idem</b>	
Mise en œuvre système d'alarme générale, et système indépendant de diffusion d'information d'évacuation ;	<b>sonore info visuelle bloc de s</b>	
Isolement local réserves ;	<b>Idem</b>	
et bloc coupe feu niveau bloc porte ;	<b>Idem</b>	
et bloc coupe feu niveau plancher scène ;	<b>Sans objet car plus de scène</b>	
et bloc coupe feu niveau local réserve dans le hall d'entrée ;	<b>idem</b>	2 blocs exceptionnels blindés
Suppression de tous les sièges ;	<b>Création d'assises bois massif avec quelques accoudoirs</b>	50 m linéaires x 30 x 200 = 3 m3
installer des fermes-portes sur les portes cuisine existante ;	<b>Deviendra une réserve</b>	
débarrasser la chaufferie de stockage papier et compléter l'isolement par 1 ferme porte ;	<b>idem</b>	
isoler le local archives par murs et plancher haut coupe feu de 1 heure et porte coupe feu 1/2 heure ;	<b>idem</b>	
supprimer les dominos apparents et refixer les globes sur leur socle ;	<b>idem</b>	
<b>TOTAL</b>		

**TABLEAU « TRAVAUX ACCESSIBILITE »****NOTICE D'ACCESSIBILITÉ****Partager des émotions avec Tous les spectateurs, dont les spectateurs, acteurs, visiteurs, sociétaires en situation de handicap physique, auditif, visuel, mental, psychique, cognitif, ou social.**

Depuis les spectacles visuels, privilégiés par les personnes présentant des difficultés auditives, jusqu'à l'opéra apprécié des personnes aveugles, la variété des arts du spectacle ouvre de nombreuses possibilités aux personnes en situation de handicap. Cependant, bien souvent, il manque toujours des informations essentielles sur les effets sonores ou les aspects visuels pour que ces spectateurs profitent pleinement des œuvres présentées. Les solutions techniques ou humaines qui sont détaillées ci-après visent toutes, en fonction du handicap, à apporter ce supplément d'informations sur les aspects physiques, visuels ou sonores qui manquent aux personnes présentant des difficultés physiques, visuelles, auditives, voire mentales ou cognitives.

Il convient de faire une demande de dérogation pour ne pas installer d'ascenseur dans le bâtiment. Cela veut dire qu'il ne peut y avoir d'espace ouvert au public dans les étages. Salle, café, bar, sanitaires, loges, devront être créés au rez-de-chaussée

Les espaces administratifs, non ouverts au public sont situés dans les étages. Dès lors qu'ils feront l'objet de travaux.

Il faudra néanmoins mettre tous les locaux en conformité avec les arrêtés de décembre 2014.

Liste des aménagements/travaux à réaliser		Estimation
<b>Art. 2 - Circulations extérieures</b>  - Dévers trop important à corriger ;	A partager avec la ville ? voirie ?  VRD	
<b>Art. 3 - Place de stationnement</b>  - Parkings – Sans objet	Négocier avec la ville des droits de  Négocier une place adaptée à proximité de l'entrée du Batô	

Liste des aménagements/travaux à réaliser		Estimation
<p><b>Art. 4 - Entrée</b> La façade, les entrées</p> <p> - Création d'un cheminement balisé au sol jusqu'à la banque d'accueil</p> <p> - Chanfreiner le ressaut de l'entrée - changer et déplacer les portes pour libérer un battant de minimum 0,90m - customiser les portes vitrées ;</p> <p> - Motoriser les portes ou en assister l'ouverture et la fermeture ;</p> <p> - 1 borne sonore d'orientation à l'attention des personnes aveugles à placer au droit de la porte d'entrée ; - possibilité de placer un assis debout au droit de l'entrée ;</p>	<p>- création d'un SAS thermique et acoustique - 10 mètres linéaire</p> <p>(un espace tampon/ fumoir ??)</p>	
<p><b>Art. 5 - Accueil</b></p> <p> - Créer une banque d'accueil et une billetterie adaptée ;</p> <p>- Un bar mobile adapté ;</p> <p>- Une régie adaptée ;</p> <p>- Des assises : création de Xx m linéaire d'assises en bois massif avec quelques accoudoirs ; - Assise standard à 40-42 cm sans accoudoir - Assise à 50 cm avec accoudoirs - Double assises - Appui ischiatique</p>	<p>- Menuiserie - Equipements</p>	
<p><b>Art. 6 - Circulations horizontales</b></p> <p> - Créer une rampe adaptée de 6% de pente dans l'entrée ;</p>	<p>rampe menuisée de 1,40m de largeur sur 2,87m de large</p> <p>- Maçonnerie - Menuiserie - ferronnerie</p>	<p><b>investissement solidaire du collectif – pour rampe menuiser bois à l'entrée confirme</b></p>

Liste des aménagements/travaux à réaliser		Estimation
<p><b>Art. 7 - Escaliers - Ascenseur</b></p>  - Avertir la présence des escaliers et des marches au moyen d'un éveil à la vigilance ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- nez de marches contrastées</li> <li>- mains courantes adaptées</li> </ul>  Dérog. Ascenseur. – ne pas faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 mètre linéaire</li> <li>- 30 m linéaires</li> <li>- peinture Photo lumineuse</li> <li>- 70 mètre linéaire de serrurerie ou menuiserie</li> </ul>	<p><b>Menuiserie : investissement solidaire du collectif</b></p>
<p><b>Art. 8</b> Escalator</p>	Sans Objet	Sans Objet
<p><b>Art. 9 - Acoustique</b></p>    - Mettre en œuvre un matériau avec un fort pouvoir d'absorption sur 25 % de la surface au sol dans les espaces d'attente et d'espace de convivialité du déambulateur ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Xx acoustique en plafond</li> <li>- Mur et sol</li> </ul>	
<p><b>Art. 10 - Portes</b></p>  - Changer les portes non conformes : portes de 0,83 m de passage utile libre de tout + <ul style="list-style-type: none"> <li>- amener les portes à moins de 5 kg poussée/traction : en assister l'ouverture et la fermeture ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- menuiserie</li> <li>- maçonnerie</li> <li>- électricité</li> <li>- Assistance mécanique de l'ouverture des portes x 15 portes</li> </ul>	
<p><b>Art. 11 - Banque accueil, bar, assises</b></p>  - créer une banque d'accueil /billetterie adaptée ;  avec boucle magnétique ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer un vestiaire adapté</li> <li>- créer un bar adapté</li> <li>- assises adaptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boucles magnétiques</li> <li>- menuiserie</li> <li>- maçonnerie</li> <li>- électricité</li> <li>- plomberie</li> </ul>	

Liste des aménagements/travaux à réaliser		Estimation
<p><b>Art. 12 - Sanitaires</b></p> <p> - Créer 2 sanitaires adaptés : 1F + 1H ;</p> <p> - Contraster les équipements par rapport aux sols et murs ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de maçonnerie : casser / remonter les cloisons</li> <li>- travaux de plomberies</li> <li>- achat d'équipements sanitaires</li> <li>- travaux d'électricité</li> <li>- reprendre évacuation/ tout à l'égout</li> <li>- portes</li> </ul>	
<p><b>Art. 13 - Sorties</b></p> <p>    - Trouver la sortie en usage courant du bâtiment ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signalétique</li> <li>- peinture photo luminescente</li> </ul>	
<p><b>Art. 14 - Eclairage</b></p> <p>   - Niveau d'éclairage en tout point ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 lux au sol sur les marches et les escaliers en tout point</li> <li>- 100 lux au sol en tout point</li> <li>- 200 lux sur les comptoirs/bars/billetteries</li> <li>- éclairage de 20 lux min des abords du Batô</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise à neuf pour conformité</li> </ul>	

Liste des aménagements/travaux à réaliser		Estimation
<p><b>Art. 15 - 16 – Salle avec places assises</b> et/ou debout</p>  - En configuration scénique exceptionnelle, <b>la capacité d'accueil de la salle, peut aller jusqu'à 106 visiteurs en fauteuil roulant</b> <p>- mettre en œuvre des places assises libérées ou libérables au rez-de chaussée de manière à échapper à l'obligation d'ascenseur – dérog</p> <p>- Assises : création de Xx m linéaire d'assises en bois massif avec quelques accoudoirs</p> <p>+</p> <p>- Assise standard à 40-42 cm sans accoudoir</p> <p>- Assise à 50 cm avec accoudoirs</p> <p>- Double assises</p> <p>- Appui ischiatique</p> <p>- Plusieurs types d'assise adaptés aux besoins des publics (accoudoirs relevables de droite et de gauche pour permettre un transfert, double assise possible)</p>  - Numérotation en gros caractères, contrastés et en relief + braille des rangs  - Caractères contrastés et agrandis <p>Dispositifs d'audio-description à développer sur certains spectacles en association avec des associations locales</p>  - Dispositifs de surtitrage à développer sur certains spectacles en association avec des associations locales  - <b>Développer une capacité d'accueil de spectateurs sourds ou malentendants</b> sur la scène amovible en parquet vibrant au milieu des musiciens ; <p>Mise à disposition de plusieurs aides techniques dédiées comme :</p>  - <b>Des systèmes portatifs de boucles magnétiques</b> : boucle magnétique de cravate - des casques d'amplification ;  - <b>Mettre à disposition des programmes et brochures adaptés</b> à développer sur certains spectacles en association avec des associations locales : braille, gros caractères, enfance, ...	<p>- Boucles magnétiques</p> <p>- menuiserie</p> <p>- maçonnerie</p> <p>- électricité</p> <p>+</p> <p>Outils de médiation *</p> <p>Voir annexes ci-après</p>	

Liste des aménagements/travaux à réaliser		Estimation
<b>Art. 17 – locaux d’hébergement</b> Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Art. 18 – loges</b> créer une loge adaptée et accessible de plain pied / avec une douche et un WC adapté ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de maçonneries (trouver où la créer)</li> <li>- travaux d’électricité</li> <li>- travaux de plomberie</li> <li>- isolation</li> <li>- porte</li> <li>- fenêtre</li> </ul>	
<b>Art. 19 – Caisses</b> Voir billetterie, bar, accueil, ... adaptées, double hauteur et boucle magnétique ;		
<b>Signalétique</b> - Caractères contrastés et en gros caractères pour les personnes mal-voyantes - doublés de pictogrammes et de visuels compréhensibles de personnes illettrés ou ne maîtrisant pas la langue française, ou présentant des difficultés psychiques ou cognitives ;		
<b>GN8</b> <b>SÉCURITÉ</b> - Alarme sonore doublée de flashes visuels dans les lieux isolés pour avertir les personnes d’un sinistre ; - EAS : création de zones refuges sécurisées pour les personnes ne pouvant emprunter les issues de secours par escalier dans l’attente de leur évacuation si les étages deviennent accessibles ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les réserves</li> <li>- les sanitaires</li> <li>- les loges</li> <li>-</li> </ul>	
<b>total</b>		

a) Un protocole d’accueil sera élaboré afin de préciser les conditions d’accueil de tous les publics dont les publics en situation de handicap quelques soient les configurations de la salle.

b) Un Protocole d’évacuation intégrant les visiteurs en situation de handicap sensoriel et physique sera élaboré avec les services internes de sureté/sécurité et les pompiers.

# XI - ANNEXES

## A - OUTILS DE MEDIATION

### MATÉRIELS adaptés à mettre à disposition POUR LES EXPOSITIONS, LES CONFÉRENCES ET LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Pour découvrir « l'envers du décor », il est pédagogique et intéressant pour tous de faire se rencontrer techniciens et artistes, et de faire suivre un atelier adapté aux visiteurs.

#### Dans les espaces autres que la grande salle, prévoir :

- un pupitre incliné ajustable avec un éclairage d'appoints,
- des loupes pour aider à la lecture
- Aides techniques portatives adaptées aux différents besoins des visiteurs

pour les événements autres, poésie, lectures, actions pédagogiques (type boucle magnétique portative)

#### Outils de médiations : description

- Pour enrichir leur écoute et nourrir l'imagination des personnes déficientes visuelles, le service d'audiodescription consiste à transmettre par casque sans fil des informations sur la mise en scène, les attitudes des comédiens, les décors et les costumes entre les dialogues. Ces informations préalablement enregistrées sont diffusées simultanément au déroulement du spectacle, entre les répliques par un régisseur présent en régie.
- Destiné aux spectateurs sourds ou malentendants, l'écran **de surtitrage** est un terminal autonome, recevant par liaison sans fil wifi, le texte du spectacle préalablement mis en forme. Les effets sonores, les musiques et les bruitages sont également mentionnés en respectant le code couleur normalisé. Ce texte est synchronisé par un régisseur présent en régie.
- L'amplification par casque ou par boucle magnétique est disponible pour les personnes malentendantes appareillées ou non.
- **La Langue des Signes Française**, ou le code **L.P.C.** peuvent également être proposés (voir pages L.S.F.). La Langue des Signes Française s'adresse aux sourds qui la pratiquent. Suivant la disponibilité de l'équipe artistique, le comédien sourd ou l'interprète en L. S. F. peut se trouver soit sur le côté de la scène, soit être intégré au spectacle comme l'ont fait Dominique Boivin, la compagnie Montalvo-Hervieu, Philippe Priasso ou Philippe Decouflé.
- Un **programme en braille** ou en **caractères agrandis** agrémenté, si nécessaire, d'un **plan en relief** du dispositif scénique est également offert aux personnes aveugles ou malvoyantes. Il donne les informations essentielles sur la distribution, les décors et la mise en scène. La version audio de ce texte est également diffusée par casque.

**B - INFORMATIONS DPGR : PV DE LA DERNIERE COMMISSION DE SECURITE DU 24 OCTOBRE 2006**

Avis favorable. Il est assorti de prescriptions avec délai immédiat, sous 3 mois et sous 6 mois.

- **A) Sécurité**

- Délai immédiat : vider l'espace de stockage sous la scène, fixer 1 extincteur dans les loges.
- Sous 3 mois : isoler les loges mur et plancher haut coupe feu 1 heure, portes coupe feu 1/2 heure avec ferme porte, ferme porte local rangement R + 1, isoler local électrique RDC avec murs et planchers coupe feu 1 heure et porte coupe feu 1/2 heure, isoler 1 atelier de maintenance murs et plancher haut coupe feu 1 heure et porte coupe feu 1/2 heure.
- Sous 6 mois : système d'alarme générale, et système indépendant de diffusion d'information d'évacuation. Certaines prescriptions antérieures n'ont pas été réalisées : isolement local réserves, et bloc coupe feu niveau bloc porte et plancher scène, idem local réserve dans le hall d'entrée D'autres prescriptions n'ont pas de délai : Au regard des risques d'incendie un certain nombre de locaux ne sont pas suffisamment isolés; un bureau de contrôle doit vérifier la conformité des installations électriques et lever les observations émises par un technicien compétent ; remplacer les enveloppes des sièges détériorées par une enveloppe close en matériaux catégorie 2 ; rendre les rangées de sièges installées de façon temporaire solidaires ; installer des ferme porte sur les portes cuisine ; faire vérifier annuellement les installations gaz ; identifier la coupure d'urgence d'électricité au RDC ; débarrasser la chaufferie de stockage papier et compléter l'isolement par 1 ferme porte ; isoler le local archives par murs et plancher haut coupe feu de 1 heure et porte coupe feu 1/2 heure ; supprimer les dominos apparents et refixer les globes sur leur socle ; mettre en place un service de sécurité avec 2 employés au moins à chaque manifestation.

**B) Rappel mise aux normes « accessibilité »**

La réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées est renvoyée à la commission compétente. Cela se pose en cas de travaux. C'est le service urbanisme qui instruirait le dossier. A ce jour aucun dossier de travaux n'a été déposé.

**C) Décret sur le son et loi sur les incidences sonores extérieures des activités :**

Le décret du 15 décembre 1998, codifié aux articles R571-25 à R571-29 du code de l'Environnement limite à 105 dB le niveau de pression acoustique dans les salles de spectacles.

**Les incidences sonores extérieures des activités de la salle relèvent du code de santé**

**public** : Article R 1334-32, « Lorsque le bruit mentionné à l'article R. 1334-31 a pour origine une activité professionnelle autre que l'une de celles mentionnées à l'article R. 1334-36 ou une activité sportive, culturelle ou de loisir, organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée si l'émergence globale de ce bruit perçu par autrui, telle que définie à l'article R. 1334-33, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article. Lorsque le bruit mentionné à l'alinéa précédent, perçu à l'intérieur des pièces principales de tout logement d'habitation, fenêtres ouvertes ou fermées, est engendré par des équipements d'activités professionnelles, l'atteinte est également caractérisée si l'émergence spectrale de ce bruit, définie à l'article R. 1334-34, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article (1). Toutefois, l'émergence globale et, le cas échéant, l'émergence spectrale ne sont recherchées que lorsque le niveau de bruit ambiant mesuré, comportant le bruit particulier, est supérieur à 25 décibels A si la mesure est effectuée à l'intérieur des pièces principales d'un logement d'habitation, fenêtres ouvertes ou fermées, ou à 30 dB (A) dans les autres cas. »

**juillet 2007 - L'article R1334-33** précise : « L'émergence globale dans un lieu donné est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et le niveau du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs et intérieurs, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement habituel des équipements, en l'absence du bruit particulier en cause. Les valeurs limites de l'émergence sont de 5 décibels A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB (A) en période nocturne (de 22 heures à 7 heures), valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB (A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier : 1° Six pour une durée inférieure ou égale à 1 minute, la durée de mesure du niveau de bruit ambiant étant étendue à 10 secondes lorsque la durée

cumulée d'apparition du bruit particulier est inférieure à 10 secondes ; 2° Cinq pour une durée supérieure à 1 minute et inférieure ou égale à 5 minutes ; 3° Quatre pour une durée supérieure à 5 minutes et inférieure ou égale à 20 minutes ; 4° Trois pour une durée supérieure à 20 minutes et inférieure ou égale à 2 heures ; 5° Deux pour une durée supérieure à 2 heures et inférieure ou égale à 4 heures ; 6° Un pour une durée supérieure à 4 heures et inférieure ou égale à 8 heures ; 7° Zéro pour une durée supérieure à 8 heures. »

La DPGR section santé a communiqué les éléments suivants : L'établissement a fait réaliser une étude acoustique, par le bureau d'études Véritas, en novembre 1999. Une seconde étude, étude de mise en conformité acoustique, a été réalisée par le bureau de contrôle APAVE en mai 2001. Les points de mesures du bureau d'études ont été au nombre de 22, répartis aussi bien en extérieur (exemples : cour intérieur, à l'extérieur devant la porte de la loge, façade d'habitation) qu'en intérieur (exemples : au niveau du bar, devant les portes d'entrée, au fond du local matériel). Il est ressorti de cette étude une liste de préconisations pour permettre une exploitation de l'établissement comme lieu musical en garantissant le respect de la réglementation en vigueur. Ces préconisations ont été classées en actions prioritaires et actions complémentaires. Une visite sur place d'un inspecteur du service Hygiène, en date du 30 octobre 2001, a permis de constater que les travaux préconisés comme prioritaires ont bien été effectués. De plus, des travaux dits complémentaires ont bien été réalisés également. La dernière plainte parvenue au service Hygiène, relative à des nuisances sonores date de 1997. Depuis cette date, aucune plainte écrite ne nous est parvenue.

**D - INFORMATIONS LABO Travaux juillet 2014**

Du **07 au 09 Juillet 2014**, des entreprises invitées par le collectif ont eu l'occasion de visiter la salle en compagnie du directeur général des services techniques de la ville de Tours, et de deviser / diagnostiquer les futurs travaux de remises aux normes, qui sont répartis de la façon suivante :

Menuiserie (portes de secours / fenêtres)	<b>40.000 €</b> <i>Entreprise G Dubois (37 – Sepmes)</i>
Chauffage	<b>18 500 €</b> <i>Hervé Thermique (37 – Joué les Tours)</i>
Electricité	<b>35 000 €</b> <i>SNEE (37 Mettray)</i>
Maçonnerie	<b>10 000 €</b> (réalisation rampe d'accès / décaissement du sol et évacuation gravats) <i>SMT 37 Maçonnerie Tourangelle (37 – Tours)</i>
Plomberie	<b>10 000 €</b> <i>SaniClimat (37 Larcay)</i>
Isolation thermique et phonique	<b>45 000 €</b> <i>SaniClimat (37 Larcay) &amp; Acoustex Ingénierie (37 Tours)</i>
Hors diagnostic et travaux Amiante / Désamiantage	<i>Atmosphère 37 (37 – Saint Cyr sur Loire pour le désamiantage)</i>

L'estimation finale pour **les travaux est de 190 000 €**, incluant 8 % de frais pour le suivi du projet par un bureau d'étude. Ce prix n'inclus pas la technique artistique (son et lumière) ni le toit de la salle.

Dans son [étude prévisionnelle](#), le collectif a prévu un « prêt travaux » de 200.000 € sur 15 ans en complément de la souscription, pour porter le budget travaux aux alentours de 400.000 € et ainsi prévenir les éventuels travaux liés au toit du bâtiment et l'achat d'un système son et lumière adapté à la salle.